

Séance du 20 septembre 2018 à 19 heures

Le vingt septembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CIEURAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Bellefont-la Rauze n'ayant pas délibéré sur la désignation des représentants au Conseil, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. STEVENARD Daniel (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus),

Procurations : 7

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20180920-10_20_09_18-DE
Regu le 25/09/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale

Objet : Réaménagement du centre de congrès Clément Marot – plan de financement prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 20 septembre 2018

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily Hauck

Direction : Prospective territoriale

Objet : Réaménagement du centre de congrès Clément Marot – plan de financement prévisionnel

Mesdames, Messieurs,

Depuis la création en 2011 du service réceptif de l'Office du Tourisme, le Grand Cahors a structuré une offre à destination des clientèles de groupes et développe depuis deux ans une offre spécifique pour le tourisme d'affaires. Le schéma de développement économique et touristique, voté en mars 2018, a notamment identifié le tourisme d'affaires comme un axe stratégique pour le développement touristique du territoire ayant capacité à compenser la saisonnalité du tourisme de loisirs en générant de l'activité sur les ailes de saison, et même en saison basse.

Aujourd'hui, le centre de congrès Clément Marot, situé au rez-de-chaussée de l'Espace Bessières, est l'équipement structurant en matière d'offre de tourisme d'affaires du Grand Cahors. Cependant, les locaux ne répondent pas aux besoins des événements professionnels comme des séminaires, congrès, conventions et colloques.

Le Grand Cahors souhaite réaménager le centre de congrès afin d'améliorer la qualité d'accueil. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Permettre la restauration sur place (240 couverts assis) pour tous les participants d'un congrès ;
- Permettre la modularité et la polyvalence de l'espace restauration avec une cloison mobile et un grand espace libre ;
- Supprimer le chapiteau à l'extérieur (non conforme à l'urbanisme et inadapté au niveau de prestation des congrès) ;
- Renforcer l'attractivité pour le tourisme d'affaires à travers la cohérence des espaces, leur qualité et leur propreté ;
- Sécuriser l'organisation en séparant les flux d'accès au bâtiment et en les maîtrisant par un accueil et un contrôle d'accès (hors horaires d'accueil) ;
- Offrir et centraliser davantage de services (wifi, photocopieur, machine à café et distributeur, vestiaire...) ;

- Faciliter le fonctionnement en disposant d'un local ménage, de locaux de stockage, de vestiaires pour le personnel ainsi que d'une équipe technique dédiée à l'ensemble du bâtiment.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 272 900 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Région Occitanie – Grands Sites	94 435 €	35%
Etat – DETR 2019	94 435 €	35%
Grand Cahors	84 030 €	30%
TOTAL	272 900 €	100%

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de réaménagement du centre de congrès Clément Marot ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions possibles ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE